

➤ **Membres présents/représentés**

ARNAUD Robert	Personnalité qualifiée
BRANGET Françoise	Présidente du Consortium
BUCHERT Marc	Mulhouse-Alsace-Agglomération
HERMANN Jean-Laurent	GUP
DUBOURG Pierre	CNBA
FELLMANN Gérard	Ets Public Port Rhéan Colmar/Neuf-Brisach
GAILLET Luc	Société Industrielle de Mulhouse
KAMMERER Laurent	Personnalité qualifiée
RIEDEL Jean-Claude	Port de Colmar
SCHILDKNECHT Georges	ACUTA
TRAUTMANN Catherine	Port autonome de Strasbourg
VIRET Pascal	Association Saône-Rhin Europe
ZORN Jean-Michel	Assoc. Pour le développement et promotion du tourisme fluvial

POUVOIRS

DAHL Arsène	à JM ZORN
EHRAT Guy	A JM ZORN
GROS Jean-Pierre	à F. BRANGET
WEISS Eberhardt	à F. BRANGET

➤ **Autres participants (non-membres)**

HASSAÏN Maurice	Réviseur aux Comptes
HELL Patrick – Secrétaire Général du Consortium	CCI Sud Alsace Mulhouse
CHAUVY Pascal	M2A

➤ **Rappel de l'ordre du jour**

1. Adoption du compte rendu de l'AG du 14 décembre 2016
2. Rapport moral 2016 du CA
3. Nouvelle gouvernance
4. Comptes 2016 et budget 2017 et 2018 (rapport du Trésorier et du Réviseur aux Comptes)
5. Vote des résolutions
6. Intervention de Catherine Trautmann sur la valorisation du fluvial dans la politique européenne des transports

Annexes à ce compte rendu :

- ⇒ **Rapport d'activités/rapport moral 2016**
- ⇒ **Rapports du Trésorier et du Réviseur aux comptes pour 2016**
- ⇒ **Budget 2017 et 2018**
- ⇒ **Résolutions**

Accueil des participants par la Présidente, Françoise Branget, qui ouvre la séance et aborde l'ordre du jour. Après lecture du rapport moral, elle cède la parole à Catherine Trautmann qui intervient sur la valorisation du transport fluvial dans la politique européenne des transports (présentation en annexe).

1. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 14 décembre 2016

Décision
⇒

En l'absence de remarques écrites ou orales, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral 2016 du conseil d'administration / rapport d'activités du Bureau

Françoise Branget présente ces différents rapports (en annexe). Ils ne suscitent aucune réaction.

Décisions

Validation du projet de rapport moral du CA et du rapport du Bureau 2016

3. Nouvelle gouvernance

Une nouvelle mandature s'ouvre pour la période 2018/2020. Les candidats déclarés pour un poste d'administrateur sont présentés. Au nombre de 10, ils sont élus à l'unanimité (voir liste dans le chapitre consacré aux résolutions). Ce nouveau CA élira dans la foulée son Bureau.

4. Comptes 2016 et budgets 2017 et 2018 (rapports du Trésorier et du Réviseur aux Comptes)

Jean-Michel ZORN et Maurice HASSAIN présentent leurs rapports respectifs (en annexe). Ils ne font l'objet d'aucunes observations particulières et sont validés, ainsi que les projets de budgets 2017 et 2018. Ce dernier inclut les projets de publication d'une « lettre annuelle de l'association », qui sera assurée par Nathalie Stey, journaliste désormais free-lance, validé par le CA. Il intègre également une ligne budgétaire en faveur du projet de décernements de « trophées et de bourse du fluvial », dont le principe avait été validé par le CA. Les budgets 2017 et 2018 prévoient à nouveau des déficits d'exploitation de l'ordre de 8 à 10 000 €, auxquels le trésorier sensibilise l'AG. Cette dernière entérine toutefois à l'unanimité ces comptes et budgets qui seront soumis pour validation) l'AG.

Décisions
⇒

L'AG valide les comptes 2016 et adopte les projets de budgets 2017/2018. Décharge est donnée au CA et quitus est donné au Trésorier pour la gestion des comptes 2016.

5. Vote des résolutions

Décision
⇒

L'AG vote à l'unanimité les résolutions suivantes :

1) PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale a pris connaissance du rapport moral du Conseil d'Administration, des rapports du Trésorier et du Réviseur aux Comptes pour l'année 2016 et les approuve.

2) DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale note le résultat déficitaire de 8453 € sur l'exercice 2016 et décide d'affecter ce résultat en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne décharge au Conseil d'Administration et quitus au Trésorier pour leur gestion durant l'exercice clos au 31.12.2016.

3) TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel de 2017 et l'avant-projet du budget pour 2018.

4) QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale élit le conseil d'administration pour la mandature 2018/2020, conformément à la liste ci-après (NB : la composition du Bureau a été arrêté lors d'un CA extraordinaire du nouveau CA, dans l'immédiate foulée de cette AG).

Conseil d'administration	Bureau
BRANGET Françoise	Présidente
BUCHERT Marc	Vice-Président
COSSIAUX Bruno	Assesseur
GAILLET Luc	Vice-Président
GROS Jean-Pierre	(non membre du Bureau)
KAMMERER Laurent	(non membre du Bureau)
RIEDEL Jean-Claude	Assesseur
SCHILDKNECHT Georges	Vice-Président /Secrétaire
VIRET Pascal	Assesseur
ZORN Jean-Michel	Vice-Président Trésorier

7. Divers : intervention de Catherine Trautmann sur la valorisation du transport fluvial dans la politique européenne des transports.

La présentation (powerpoint) de Catherine Trautmann figure en annexe. Dans son intervention, cette dernière a notamment souligné l'important potentiel du fluvial dans le système européen des transports, eu égard à l'étendue du réseau de voies navigables, soit quelque 3862 km. Elle relève également l'enjeu de mieux valoriser les plates-formes portuaires, sous l'angle de la nécessaire trimodalité (fleuve, fer, route). Au niveau des possibilités d'intervention financière de l'Europe, les crédits existants mobilisables pour les projets prioritaires d'interconnexion des réseaux (pour la France, notamment le projet fluvial Seine-Escaut et le projet ferroviaire Lyon-Turin) risquent d'être irrémédiablement perdus s'ils ne sont pas consommés. Catherine Trautmann plaide pour une politique française plus volontariste dans le domaine des infrastructures, étayé donc par la mobilisation de crédits européens. Elle appelle à cet égard à un raisonnement plus européen de la politique française des transports Elle lance à un appel au renforcement tous azimuts du lobbying en faveur globalement du transport fluvial, mais également en faveur de la relance du projet Saône-Moselle, Saône-Rhin, tout en étant attentif aux potentialités du ferroviaire sur cet axe, dont il ne faut pas « rater le rendez-vous » pour reprendre sa formule. Pour ce qui concerne les schémas directeurs européens, le lancement de la révision du réseau transeuropéen transport devrait débuter en 2020 et s'achever en 2023, ce qui ouvre très prochainement des fenêtres de tir pour des opérations de lobbying. Les nouveaux coordinateurs des corridors européens devraient pour leur part être désignés en mars 2018.

Au cours du débat consécutif, M Dubourg pose la question de la mobilisation de crédits pour adapter la calle française aux évolutions technologiques, afin de préserver sa compétitivité face à l'ouverture des marchés. Il évoque notamment la perspective de barges électriques.

Luc Gaillet, quant à lui, rappelle tout l'enjeu du renforcement du lien entre le corridor rhénan et le corridor rhodanien et du maintien, sur cet axe, de flux de transport massifiés. A cette fin, son équipement doit se poursuivre, en termes tant de modernisation de l'existant que de lancement de nouveaux projets d'infrastructures, en vue d'en assurer l'attractivité et la compétitivité. Si la réalisation d'une liaison fluviale interbassins « Rhin-Rhône », doit rester l'objectif majeur du Consortium, il importe à ses yeux d'ancrer des flux de transport massifiés, à destination ou en provenance des plateformes portuaires, afin justement d'en préserver la faisabilité. Cela ne sera possible, à court/moyen terme que sous l'angle ferroviaire et il demande expressément que le Consortium confirme cet approche dans sa stratégie, position qui obtient le soutien entier de Catherine Trautmann.